



RAPPORT DE L'ATELIER DE DEMARRAGE DU PROJET D'APPUI DE LA FAO A LA COMIFAC RELATIF AU DEVELOPPEMENT D'OUTILS HARMONISES POUR LE SUIVI DES BOIS DES PAYS DE L'ESPACE COMIFAC TRANSITANT PAR LE TERRITOIRE CAMEROUNAIS

YAOUNDE, Le 12 Janvier 2011

Le 12 Janvier 2011 s'est tenu dans la salle de conférence de la COMIFAC à Yaoundé, l'atelier de lancement du projet d'appui de la FAO à la COMIFAC dans le cadre du programme global d'appui ACP/FLEGT de l'union européenne. Cet atelier constitue un des préalables au démarrage effectif des projets financés par l'Union Européenne.

L'atelier a été présidé par M. Raymond MBITIKON, Secrétaire Exécutif de la COMIFAC.

La liste des participants est ci-jointe.

Les travaux de l'atelier se sont articulés en cinq points essentiels à savoir :

- ✓ Mot de bienvenue du SE COMIFAC
- ✓ Présentation des participants et objectifs de la réunion
- ✓ Présentation du projet FAO-COMIFAC
- ✓ Séance de questions-réponses et échanges
- ✓ Mot de remerciement du SE COMIFAC

1) Cérémonie d'ouverture des travaux

Dans son mot introductif, le Secrétaire Exécutif a rappelé en quatre aspects essentiels :

- ✓ La densification potentielle de la circulation du flux de bois en transit dans l'espace COMIFAC, conséquence de la dynamique d'intégration sous-régionale.
- ✓ Les exigences irréversibles du marché international sur l'origine légal des produits commercialisés en général, notamment le bois
- ✓ La volonté des pays de la COMIFAC de fédérer leurs efforts en matière de contrôle dans le cadre de l'accord sous-régional de contrôle signé en 2007
- ✓ La nécessité de mettre en cohérence les différentes mesures et dispositifs de contrôle notamment la traçabilité et la légalité des produits forestiers.

C'est pour ces raisons a-t-il souligné que la COMIFAC et la FAO viennent de signer un protocole d'Accord dans le cadre du programme d'appui ACP/FLEGT en vue de développer les outils harmonisés pour assurer un meilleur suivi du bois sous-régime APV en transit dans les territoire non d'origine de bois.

Aussi, le présent atelier avait-il pour double objectif de partager avec les parties prenantes présentes, sur les objectifs et résultats du projet et recueillir les informations sur leurs attentes et préoccupations en vue d'améliorer sa mise en œuvre du projet. Une photo de famille a permis d'immortaliser cet évènement.

2) Présentation du projet

Il est revenu à M. Martin TADOUM, Secrétaire Exécutif Adjoint de la COMIFAC de faire l'économie du projet aux participants

De façon globale, le projet se propose de répondre à la question centrale ci-après : « **Comment retracer et suivre le flux de bois sous-régime APV en transit dans le territoire non d'origine du bois avec tous les risques découlant des ruptures multiformes avec changement de levier de transport et de nature des produits ?** ».

A cet effet, l'expérience Cameroun/Congo/RCA devant ainsi servir de déclencheur à cet exercice de recherche de la cohérence des systèmes de traçabilité pour l'ensemble des pays de la sous-région

3) Séance de questions-réponses et d'échanges

Au terme des échanges, il ressort que concernant :

a) Objectif du projet

Tous les participants présents sont quasi unanimes sur l'opportunité et la pertinence du projet qui vient à point nommé dans le contexte pour les raisons ci-après :

- ✓ L'engagement de l'essentiel des pays qui partagent les forêts du Bassin du Congo au processus de l'APV à savoir : le Cameroun, Congo, RCA, déjà signataires des APV et le Gabon et la RDC en cours de négociation
- ✓ La multiplicité des initiatives relatives à la gouvernance forestière nécessitant un organe fédérateur ou de coordination que la COMIFAC au regard de ses prérogatives devrait légitimement assurer en mettant à profit le projet actuel afin d'éviter la dispersion des efforts dans ce domaine
- ✓ L'évolution à plusieurs vitesses du développement des dispositifs de mise en œuvre des systèmes de traçabilité des pays engagés dans le processus des APV avec risque de multiplication des disparités et d'incohérences multiformes des systèmes mis en place
- ✓ La position particulière du Cameroun comme territoire de transit du bois export en provenance du Congo, Gabon (du Nord), RCA, RDC etc...
- ✓ Le souci du Cameroun en ce qui concerne le suivi de bois des pays voisins en transit sur son territoire soit pour exportation ou pour transformation
- ✓ Les préoccupations des partenaires sur le marché sous-régional de bois, notamment pour le bois destiné à être transformé dans les pays non d'origine du bois.

b) Aspect technique du projet

Les participants relèvent que :

- ✓ Le bois en transit direct pour export à partir de Douala ne pose pas en général de problème majeur. Toutefois, la situation est particulièrement complexe en ce qui concerne le bois connaissant dans leur transit des ruptures en terme de changement de levier de transport ou de leur nature (bois-entrée-sortie usine)

- ✓ La traçabilité et la légalité des bois relevant du commerce/marché sous-régional reste encore en suspens et la COMIFAC dans le cadre de la poursuite de ce projet devrait examiner et trouver les solutions durables à cet aspect.

c) Montage institutionnel

Les participants relèvent que :

- ✓ Les ressources du projet sont insuffisantes pour permettre à la COMIFAC de fédérer et mieux coordonner à travers ce projet les différentes initiatives relevant de la gouvernance forestière et du programme d'appui ACP/FLEGT
- ✓ Un état de lieux des différentes initiatives relevant de la gouvernance et du programme ACP/FLEGT s'impose afin de dresser un tableau indispensable pour assurer leur coordination et fédérer leur valeur ajoutée
- ✓ Le groupe de travail est fondamental pour servir de cadre de concertation de régulation et d'arbitrage des pays engagés dans le processus APV

4) Recommandations

Au terme de ces échanges il est fortement suggéré de :

- ✓ Mettre le plus rapidement le projet en exécution compte tenu de l'évolution à plusieurs vitesses des pays signataires des APV impliqués dans ce projet : Cameroun, Congo, RCA.
- ✓ La coordination du projet devrait fédérer pour les besoins d'harmonisation toutes les initiatives relevant de la gouvernance et des APV en relation étroite avec la facilitation du PFBC préoccupée également à la cohérence des initiatives des partenaires
- ✓ Etablir un état des lieux pour les besoins d'harmonisation et de coordination des initiatives relevant de la gouvernance et du programme d'appui ACP/FLEGT/UE
- ✓ Eriger le groupe de travail inscrit au titre du projet en un véritable cadre de concertation, d'échanges et d'arbitrage des parties prenantes des pays engagés dans le processus FLEGT
- ✓ Impliquer intimement les opérateurs économiques dans le cadre de la mise en œuvre du projet
- ✓ Rechercher en collaboration avec le programme ACP/FLEGT de l'Union Européenne et des autres partenaires des ressources additionnelles afin de consolider et élargir ce projet pour devenir à travers la coordination et le groupe de travail un élément central de régulation au niveau sous-régional du processus APV
- ✓ Intégrer le Gabon et la RDC dont une partie du bois transite et exportée également par Douala dans le cadre des APV.

Fait à Yaoundé le 12 Janvier 2011

Le Secrétariat Exécutif / COMIFAC